

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

M22- 0057915

154906

Matricule : 11194

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL KAJITIAI ALI

Date de naissance : 01/01/1963

Adresse : Lot blade chama N°39 El Oulfa
Casablanca

Tél. : 06.61.78.81.35

Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 06/03/2023

Nom et prénom du malade : J. J. Jendoubi SOGRAT

Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Gonorrhée dite

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 06/03/2023

Le : _____ / _____ / _____

Signature de l'adhérent(e) : M

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/03/2023	C1			<i>L. Lotissem - Casablanca Tél : 05 22 93 29 63 INPE : 091194719</i>
13/03/2023	C4			<i>Dr. Asmae MEZIATI Médecine Dentaire Lotissement Casablanca Tél : 05 22 93 29 63 INPE : 091194719</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>STE PHARMACIE KARIMA Casablanca Lotissement Casablanca - Tél : 05 22 93 29 63</i>	06/03/23	218,80

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows indicate the direction of treatment: H				

GTIN: 06118001260850
LOT: 4017
MFG: 06.2022
EXP.: 06.2025
PPV: 94.80 dhs



Echographie

ire AG, CH-4462 Itingen, Switzerland
EU Office: Schloss Beuggen 3
79618 Rheinfelden/Germany

ISOPHARM
NEWFLEX
WARM-UP
94.80 dhs

PPV :
LOT :
PER :

30,00

01/26
139
02/22

Casablanca, le : 06/03/2023

Pre
Medic so Qrat

① - Newflex cooling 12
94,80 MFP x 2/1 x 10 p's

② - Newfeel 40
30,00 MFP x 3/1 x 10 p's

③ - Myoflex
94,00 MFP x 3/1

STE PHARMACIE HAMZA
Casablanca
Lot. Haj Fateh Rue 5 N° 9 Lot 4
Casablanca - Tel: 0522.93.10.28

Dr. Asmae MEZIATI
Médecine Générale
774, Lotissement Haj Fateh
Lissasfa - Casablanca
Tél: 05.22.93.29.63
INPE : 091194779

274. مجموعة الحاج فاخ (قرب سوق الحاج فاخ) - ليساسفة
274, Lotissement Haj Fateh (près du Marché Haj Fateh) - Lissasfa
GSM : 06.61.62.22.61 تلفون : 05.22.93.29.63
الهاتف : GSM : 06.61.62.22.61 تلفون : 05.22.93.29.63